Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-04 - *INTERCOMMUNALITE-(5.7)* **– MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC2T – COMPETENCE FACULTATIVE SOUTIEN AUX STRUCTURES PORTEUSES DE MAISONS FRANCE SERVICES**

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	**FONTAINE André, TARDY Yvan**, **COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine** (ayant la procuration de PICARD D.), **BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc** (ayant la procuration de MARTIN V.)**, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc** (départ à compter de la 2025_03_04), **PAYEUR Emmanuel** (départ à compter de la 2025_03_05)**, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice** (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04)**, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane**, **SILLAIRE Roger** (ayant la procuration de KNAPEK P.)**, MAURY Christophe** (ayant la procuration de RADER AH.), **GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard**, **WINIARSKI Patricia, GASPAR Isabel**, **TOUSSAINT André, SITTLER David**, **VANIER Stéphane** (ayant la suppléance de ROSSO M.), **ARNOULD Raphaël (**ayant la procuration de CARON JF.), **LALANCE Corinne, MARIN Karine**, **TAILLY Jérôme**, **SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard**, **JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (**ayant la suppléance de MANSUY T.), **PIERSON Chantal** (ayant la procuration de SEGAULT JF.), **CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (**ayant la suppléance de MATTE JF.), **COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde** (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), **DICANDIA Chantal** (ayant la procuration de BONJEAN M.)**, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier** (ayant la procuration de CAULE E.)**, ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy** (ayant la procuration de GUEGUEN M.)**, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima**, **MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick** (ayant la procuration de ERDEM O.), **SIMONIN Hervé**, **FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.**
Etaient excusés :	**PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.**
Avis de procuration :	**Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.**
Avis de suppléance :	**3 Suppléances.**
Secrétaire de séance :	**WINIARSKI Patricia**
Nombre de présents :	**Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.**
Nombre de votants :	**Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.**

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_04-

Lancées sur l'initiative et à la demande de l'Etat, les Maisons France Services sont des structures qui combinent accueil physique et accompagnement numérique, regroupant en un même lieu plusieurs services publics : allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, chèques énergie, services des Finances publiques, la Poste, France Travail, France Titres…etc.

Elles visent ainsi à rapprocher l'administration publique des usagers en simplifiant l'accès aux services et sont déployées selon les schémas locaux d'amélioration de l'accessibilité aux services, principalement dans les communes rurales ou encore dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La commune de Domèvre-en-Haye accueille sur son ban une Maison France Services, labellisée par l'Etat et fonctionnant avec du personnel dédié, permettant aux habitants d'accomplir une large palette de démarches administratives.
Cette Maison France services est portée et animée par l'association Familles rurales, avec une équipe dédiée, composée de 2 conseillères affectées à cette mission 24 heures par semaine.

Ce guichet d'accès aux services publics a un rayon d'action largement intercommunal, comme le montrent les statistiques d'activité de l'association Familles rurales pour l'année 2024. Les usagers qui viennent y effectuer leurs démarches proviennent de nombreuses communes, telles que Domèvre-en-Haye, Toul, Bouvron, Noviant-aux-Prés, Manonville, Bruley, Gondreville, Ecrouves, Royaumeix, Boucq, Bois-de-Haye, Avrainville, Minorville, Manoncourt-en-Woëvre, Trondes…etc.

L'équilibre financier de la Maison France Services portée par l'association Familles rurales ne peut être atteint avec la subvention allouée par l'Etat (45 000 €) en 2025, du Conseil départemental (5000 €) et la mise à disposition grâcieuse des locaux par la commune. Afin de lui permettre d'équilibrer son budget, l'association Familles rurales a adressé à la communauté de communes Terres Touloises une demande de subvention d'un montant de 10 000 € pour 2025.

Avant de pouvoir instruire et donner suite à cette demande de subvention, la communauté de communes doit au préalable ajouter cette compétence au sein de ses statuts, en vertu du principe de spécialité et d'exclusivité des compétences des EPCI.

En conséquence, la proposition faite à l'assemblée est d'ajouter aux statuts de la CC2T une compétence facultative permettant à la CC2T d'apporter, le cas échéant, son soutien aux structures porteuses d'une Maison France services labellisée, sous réserve que son champ d'action soit intercommunal et que la subvention de la CC2T soit nécessaire pour équilibrer le budget dédié à l'activité de la MFS, en dépenses et en recettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L.2224-37 et L. 5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Terres Touloises,

Vu le projet de modification statutaire proposé par le Président ;
Vu l'avis du Bureau,
Vu l'avis de la commission des Maires du 12 juin 2025,

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_04-

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur FONTANA s'abstenant, décident :

- **D'ajouter la compétence facultative suivante dans les statuts de la CC2T :**
  « Soutien aux structures porteuses de Maisons France Services labellisées implantées sur le territoire de la CC2T, dont le rayon d'action est intercommunal. Le soutien financier l'intercommunalité doit être strictement nécessaire à l'équilibre du budget dédié à l'activité de la MFS»,

- **De solliciter l'avis des communes membres sur cette modification statutaire, celles-ci disposant de 3 mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer. Pour mémoire, leur accord est requis à la majorité qualifiée, à savoir plus des 2/3 des communes membres représentant au moins la ½ de la population, ou plus de la ½ des communes membres représentant au moins 2/3 de la population, étant précisé que l'absence de délibération vaut avis favorable,**

- **D'autoriser le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 09h51
REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_04-